

probablement été augmentée auprès des politiciens qui, mécontents d'avoir obtenu la nomination d'un ami ou celle de l'ami d'un ami, étaient ennuyés par les plaintes des candidats déçus, et, dans les deux cas, n'avaient pas le loisir d'oublier le sujet. Depuis quatre ou cinq ans, nous avons eu au Canada une reconstitution du Service civil sans preuves concluantes que les avantages du nouveau système valent mieux que ceux de l'ancien, ni que les abus du passé ont été abolis. C'est banal de dire qu'à moins que la réforme n'ait produit l'économie et provoqué l'efficacité, elle a échoué dans ses fins, puisque ces fins avaient pour but avoué de priver les politiciens du patronage. On peut dire, sans trop craindre de se tromper, que la pratique ne s'est pas alliée à la théorie en ce cas. Un corps indépendant pour gérer le service civil dans lequel l'entrée ne peut être obtenue que par voie d'examen de concours, cela sonne admirablement et peut être un procédé mécanique excellent; mais les hommes et les femmes sont plus que des machines.

Un simple examen de cette nature ne saurait être suffisant pour faire connaître l'efficacité et les aptitudes des candidats à ce poste.

L'erreur capitale du système actuel, c'est qu'il ignore les qualités humaines et court choisir des candidats farcis d'examen scolaires oubliés aussitôt que subis, et fait fi des aptitudes et des qualités de plus haute valeur.

Les journaux pullulent d'annonces qui offrent des candidats pour le Service civil. Tout comme à l'automne on gave une dinde pour l'engraisser plus vite et la mettre plus tôt sur le marché, ainsi ces candidats vont trouver ces gaveurs et se font farcir de quelques connaissances qui leur permettront tout juste de subir l'examen, puis, comme le dit le journal, les oublient aussitôt après. Une personne qui a subi un tel examen, peut-être avec la plus grande distinction, peut manquer totalement des qualités et des aptitudes requises pour le poste auquel elle est nommée. On oublie l'équilibre humain tout comme nos amis les Allemands, lors de la dernière guerre, ont ignoré l'équilibre humain; mais il compte pour beaucoup dans la vie civile tout comme il compte dans les tactiques militaires. La *Gazette* poursuit:

On n'a pas de preuve d'une plus grande efficacité dans le service civil depuis que la commission en a le contrôle, parce que l'efficacité se manifesterait dans la réduction du nombre, et au lieu de cela le nombre des fonctionnaires est plus considérable que jamais. On n'a pas non plus réussi à produire l'économie. Le service n'a jamais coûté aussi cher qu'aujourd'hui, ceci mis à part de l'augmentation nécessaire des traitements par suite du coût élevé de la vie depuis 1914. D'après la méthode actuelle de nomination et de promotion, on découvre constamment des bouchons carrés dans des trous ronds, un état de choses qui se perpétuera inévitablement aussi longtemps que le choix sera fait mécaniquement par une commission mal informée au lieu d'être fait par les chefs de dé-

L'hon. M. FOWLER.

partements qui connaissent les mérites de leurs subalternes.

Si j'étais ministre j'appellerais mon sous-ministre et je lui dirais: "Veuillez organiser votre personnel; obtenez-moi l'efficacité; si vous êtes incapable de faire cela, vous n'êtes pas digne d'occuper le poste de sous-ministre".

Voilà ce que je lui dirais, et je pense que c'est de cette manière que les départements devraient être réorganisés. Quelques ministères, toutefois, n'ont pas permis à la Commission du Service civil de s'immiscer dans leurs affaires; et quelle figure font-ils à côté des autres? Le département le mieux administré dans tout le Service civil, est le ministère du Rétablissement des Soldats dans la Vie civile; il est administré sous la direction d'un homme d'affaires intelligent et fin qui a dit à la Commission du Service civil: "Halte-là!" — et il n'y a pas eu d'intrusion, et ce ministère s'est signalé comme étant le mieux organisé de tous les ministères.

Quelques honorables SENATEURS: Très bien, très bien.

L'honorable M. CASGRAIN: De quel département parlez-vous?

L'honorable M. FOWLER: Du département du Rétablissement des Soldats dans la Vie civile. Le chef de ce ministère a eu la fermeté de dire: "Je n'entends pas qu'on se mêle de mes affaires".

L'honorable M. CASGRAIN: Ecoutez, écoutez, on jette des fleurs à son chef ce matin.

L'honorable M. FOWLER: Il ne s'agit pas de fleurs, mais tout simplement d'une déclaration de faits. Au département de la taxe sur le revenu, on a également dit à la Commission du Service civil: "Nous ne tenons pas à vous voir ici, messieurs", et ce département n'a pas eu d'embarras, et l'on a obtenu des résultats plus satisfaisants que ceux qu'on attendait lorsque ce département a été constitué.

Honorables messieurs, je ne veux pas abuser davantage de votre patience; mais je tiens à dire ceci: je regrette infiniment que les membres de la Chambre des Communes n'aient pas été assez énergiques pour saisir cette question; qu'ils aient craint ce type de journaliste qui, théoricien dépourvu absolument de sens pratique, s'assied dans son petit fumoir et rédige un article que vous auriez traité avec mépris si l'on vous en avait parlé dans la rue. Mais telle est l'étrange mentalité qui nous gouverne: si nous lisons quelque chose dans